

# LA QUALITÉ JURIDIQUE DE "SOCIÉTÉ A MISSION"

## Quelles transformations pour l'entreprise ?

### LOI PACTE (Plan D'action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) 2019

Une "société à mission" est une entreprise qui inscrit officiellement dans ses statuts une "raison d'être" et un ou plusieurs objectifs sociaux et/ou environnementaux qu'elle s'engage à poursuivre en plus de son objectif économique.

Pour la mettre en place il faut :

1. Adopter une raison d'être dans ses statuts et des objectifs sociétaux
2. Mettre en place un comité de mission
3. Faire vérifier sa mission par un OTI

Pour toutes les formes juridiques (mutuelles, coopératives, etc.)

### OBJECTIF & CHIFFRES CLÉS

But premier : non pas rompre avec la rentabilité, mais faciliter une vision de long terme.

**1 million de salariés concernés**

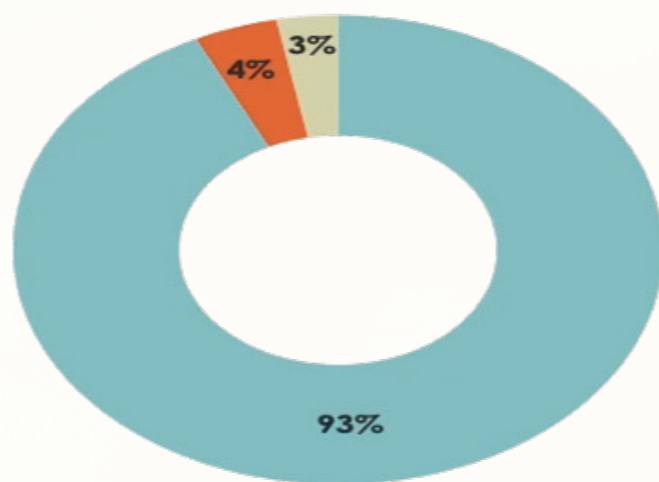
**Répartition des entreprises ayant adopté la qualité de société à mission**

**2 600+**

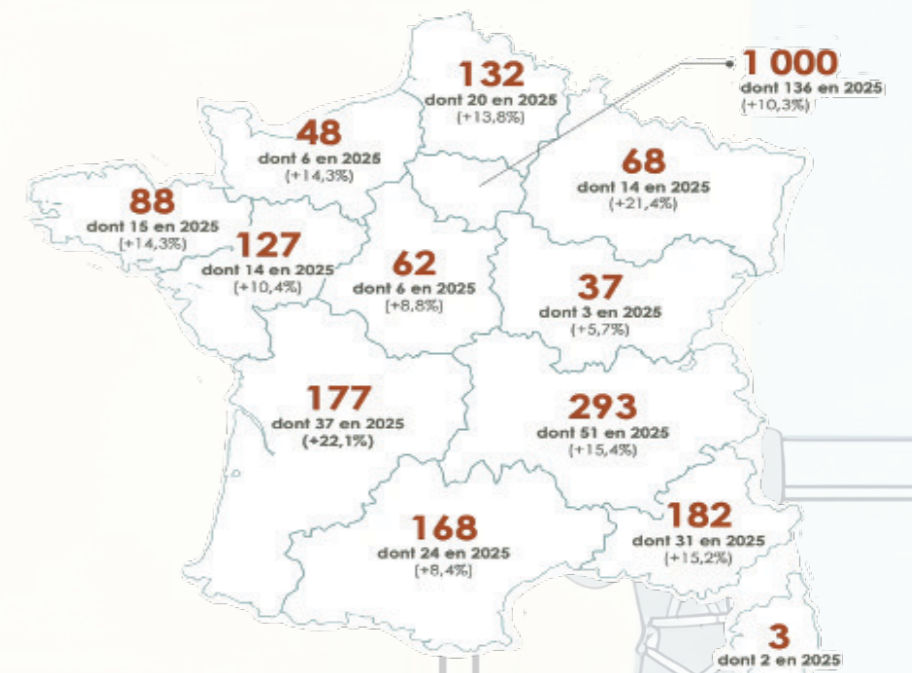
Entreprises ont adopté la qualité depuis 2020 dont 68 dans le Grand Est



**On compte  
83% de PME  
12% d'ETI  
5% de GE**



● Actives  
● Radiées  
● Ayant retiré la mission de leurs statuts



### MÉTHODOLOGIE &

- 3 études de cas d'entreprises
- 20 entretiens semi-directifs par entreprise
- 20 heures d'observation directe par entreprise
- 1 approche quantitative via un questionnaire auprès des salariés
- 1 analyse documentaire sur un corpus de documents internes et externes des entreprises

### PISTES DE RÉFLEXION

- La nécessité d'impliquer les salariés dans la création et la mise en œuvre de la mission afin qu'elle soit au cœur de l'activité
- La capacité à redonner du sens au travail pour les salariés
- Le risque de "Greenwashing"
- La difficulté à concilier mission et profit

